



# FOURNITURES SCOLAIRES - AIDE DU FONDS SOCIAL COLLEGIEN

publié le 13/07/2021

---

## Sommaire :

- Les familles souhaitant obtenir une aide du fonds social collégien, pour l'achat des fournitures scolaires, peuvent obtenir un dossier de demande d'aide auprès du service intendance à partir du mercredi 25 août 2021.
- Un soin particulier devra être apporté à la fourniture des pièces justificatives dont la facture nominative d'achat des fournitures (responsable de l'élève) qui est un document indispensable au dossier.

---

● Les familles souhaitant obtenir une aide du fonds social collégien, pour l'achat des fournitures scolaires, peuvent obtenir un dossier de demande d'aide auprès du service intendance à partir du mercredi 25 août 2021.

● Un soin particulier devra être apporté à la fourniture des pièces justificatives dont la facture nominative d'achat des fournitures (responsable de l'élève) qui est un document indispensable au dossier.



**Académie  
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.